

Valoriser les veaux laitiers bio

Les informations sont issues des échanges du groupe valorisation des veaux bio du Civam bio 53, du FiBL (institut de recherche de l'agriculture biologique) ainsi que de la rencontre AD grand ouest du réseau Civam.

POURQUOI VALORISER LES VEAUX LAITIERS ?

En élevage laitier bio, les veaux partent souvent, dès 15 jours, dans la filière veaux de boucherie conventionnelle. Cette pratique engendre des questionnements à différents points de vue : éthique, économique et environnemental.

En effet, cette pratique répond peu à la demande de la société qui souhaite moins d'antibiotiques ou encore plus de bien être animal. De plus avec la délocalisation de ces « co-produits » de l'élevage laitier, l'autonomie des systèmes peut être interrogée. Concernant l'économie, le produit viande représente environ 15% du produit d'activité des fermes (dont 15 à 25% est composé de la vente des veaux vs 55% pour les réformes). Potentiellement, en Mayenne avec 5 870 VL certifiées AB en 2019 se sont environ 2 900 veaux à valoriser / an (0,8 veaux vivant/vache et par an, 30% de renouvellement).

Enfin, du point de vue environnemental, la délocalisation de l'élevage des ces animaux entraînent une hausse des consommations énergétiques. En effet, la quantité d'énergie nécessaire à l'élevage de 25 veaux en filière boucherie correspondrait au minimum à celle (énergie

directe et indirecte) nécessaire pour produire 63 000 L de lait en système herbager autonome et économe (Sce réseau Civam, 2019).

A la vue de ce constat, les éleveurs de plusieurs réseaux se posent la question de la valorisation des veaux laitiers.

POUR QUELS DÉBOUCHÉS ?

Dans la filière viande bio, 70% de la viande est valorisée sous forme de viande hachée. Dans ce cas, c'est la valorisation des bœufs et des génisses qui semble la plus judicieuse et envisageable en viande rouge (28-36 mois pour 350 à 380 kg de carcasse). Pour ces animaux, la race (pur ou croisement) ne pose pas de problème. Concernant la valorisation sous forme de veaux, la filière longue reste une niche aléatoire avec environ 3 000 animaux/an. Reste la valorisation en vente directe. Des éleveurs l'ont mis en place mais les initiatives restent limitées (ferme et nombre d'animaux).

Selon les propos d'agriculteurs, « garder et élever tous les veaux en AB est possible, mais il faudra diminuer le nombre de mères ! »

QUELS SYSTÈMES METTRE EN PLACE ?

Concrètement et techniquement des solutions existent. Ci-dessous les solutions techniques envisagées par les éleveurs du groupe.

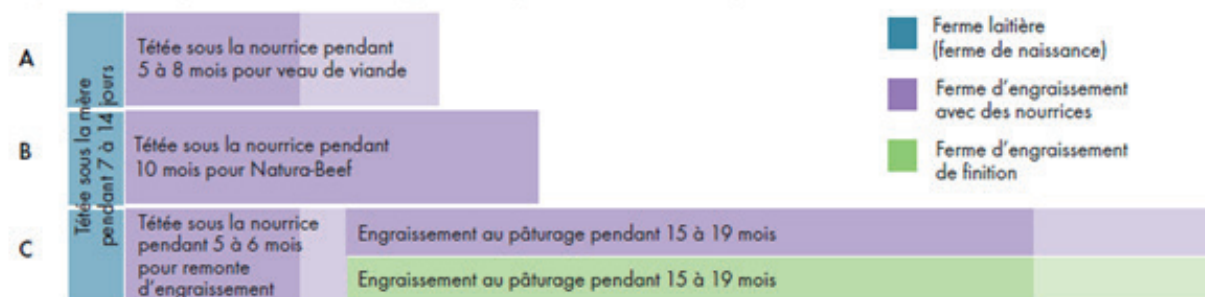
N°	Solutions	Idées
1	Engraisser soi-même	« 20% des vaches des troupeaux laitiers sont leucocytaires » = vaches nourrices pour les veaux ? Impact sur une exploitation en temps et argent « Autonomie d'une exploitation, c'est quoi ? Et la spécialisation ? Produire des bœufs à partir de vache nourrice
2	Faire engraisser	Échange entre producteurs allaitant et laitier Partenariat éleveurs céréalier : test + contrat (de la naissance à la vente et partage de la valeur ajoutée) Valorisation de prairies extérieures Avoir des vaches nourrices normandes et acheter des veaux Quel prix au sevrage ? Mettre une vache tous les 3 veaux à un engraisseur Définir une valeur d'échanges Références d'engraissement Avoir des vêlages groupés Race recherchée pour engraisser et adaptation des éleveurs
3	Produire moins de veaux	Élever moins de veaux, avoir moins de naissances Diminuer le nombre de vêlage allaitant Allonger les lactations (et éviter les vaches maigres à l'abattoir) Diminuer le cheptel Intensifier la production laitière / VL ?
4	Autres	Volume de viande AB produite si arrêt de la production de VA ? Engraisser des veaux permet de faciliter la reprise des fermes I) Diminuer l'achat de capital ; II) permet une vente de produit rapide

Parallèlement, en Suisse, des actions concrètes sont mises en place pour garder les veaux dans la filière AB. Ci-après, différents systèmes d'engraissement

sur la ferme de naissance ou avec un engraisseur sont présentés.

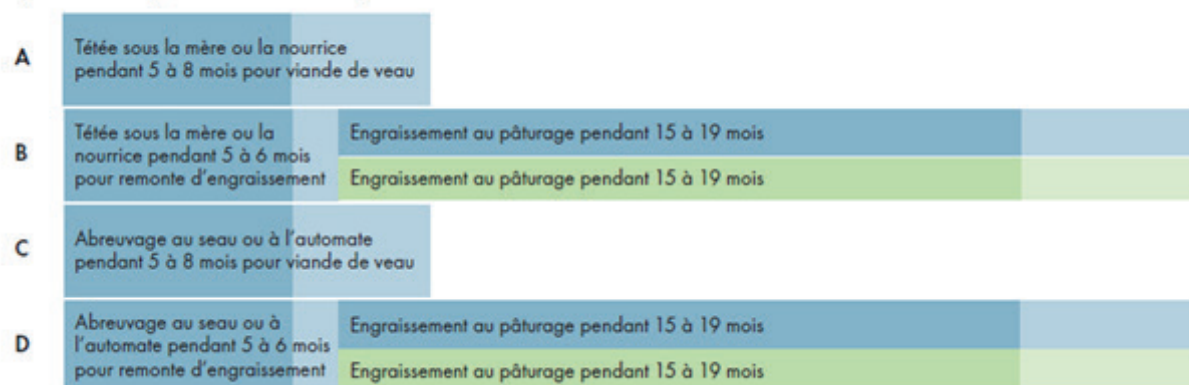
Des systèmes testés en pratique pour un élevage et un engraissement conformes à l'espèce

Système 1 : changement de ferme anticipé avec engraissement ou élevage sous des nourrices



Source FIBL, 2017

Système 2 : engraissement et élevage dans la ferme de naissance Source FIBL, 2017



A la suite des échanges, les producteurs ont approfondi plusieurs modalités (2 et 3). Ils ont décidé de travailler sur la collaboration entre un éleveur laitier et un éleveur allaitant (solution 2 / système 1 Suisse). Ce premier vendant une vache nourrice accompagnée de ses 2-3 veaux à un engraisseur. Les veaux sont vendus autour de 4-5 semaines avec une mère en capacité de les allaiter. A noter que si tous les veaux sont gardés, il faut compter une ferme allaitante pour chaque ferme laitière. Autrement dit, avec 0,8 veaux/an, pour garder tous les animaux sur sa propre exploitation laitière il faut diminuer de moitié les effectifs laitiers...

Réaliser l'engraissement des veaux sur une ferme tierce demande de s'accorder sur différents points : prix, période d'achat, races, sanitaire... Ces sujets sont discutés lors des journées décharges.

Concernant la santé des animaux, il est important de ne pas vendre un animal que vous n'achèteriez pas !

Au regard des pratiques (vente de vache et veaux, sans délais de transit et sans fin de reproduction), la recherche BVD sur tous les bovins est obligatoire (IBR dérogation, paratuberculose volontaire ; Sce GDS).

Pour les périodes d'achats, il faut réussir à faire correspondre le départ de la vache nourrice avec ses 3 veaux à la période d'accueil possible pour l'éleveur allaitant. Pour l'éleveur laitier, la vache nourrice idéale est une vache : dont le lait n'est pas commercialisable (cellules...), en dernière année de lactation (réforme prévue), qui accepte l'adoption, qui produit du lait, qui vèle au moment où il y a des veaux à adopter. Les veaux doivent alors correspondre au besoin de l'éleveurs allaitant (race, sexe, type viande...). Il est important d'anticiper les réformes 1-2 ans avant ainsi que d'anticiper ses inséminations et période de vêlage. Pour l'éleveur allaitant, les périodes idéales d'accueil doivent convenir à la disponibilité fourragère et la capacité à avoir des lots homogènes. Comment faire correspondre ces deux attentes ?



Les veaux d'engraissement viennent de quatre différentes fermes laitières bio qui sont bien contentes de pouvoir remettre leurs veaux à cette ferme d'engraissement bio.

Des solutions techniques existent et les producteurs continuent de faire des essais sur leur ferme. Pour aller plus loin, il est important d'avoir en tête que ce travail est « plus éthique qu'économique ». Sinon, « aucune entente n'est possible ».

Le groupe continu d'y travailler. Si vous souhaitez le rejoindre n'hésitez pas à nous contacter.

SOURCES

Groupe décharge valorisation des veaux laitiers bio, Civam bio 53, Compte rendu des rencontres de décembre 2019, avril 2020 et octobre 2020

Élevage laitier économe et autonome : que fait-on des veaux mâles, rencontre AD Grand Ouest, Réseau Civam 2019

Engraissement des veaux et élevage des remontes d'engraissement, FIBL 2017

RENSEIGNEMENTS | Simon THOMAS
 productionsanimales@civambio53.fr 06 95 82 60 01